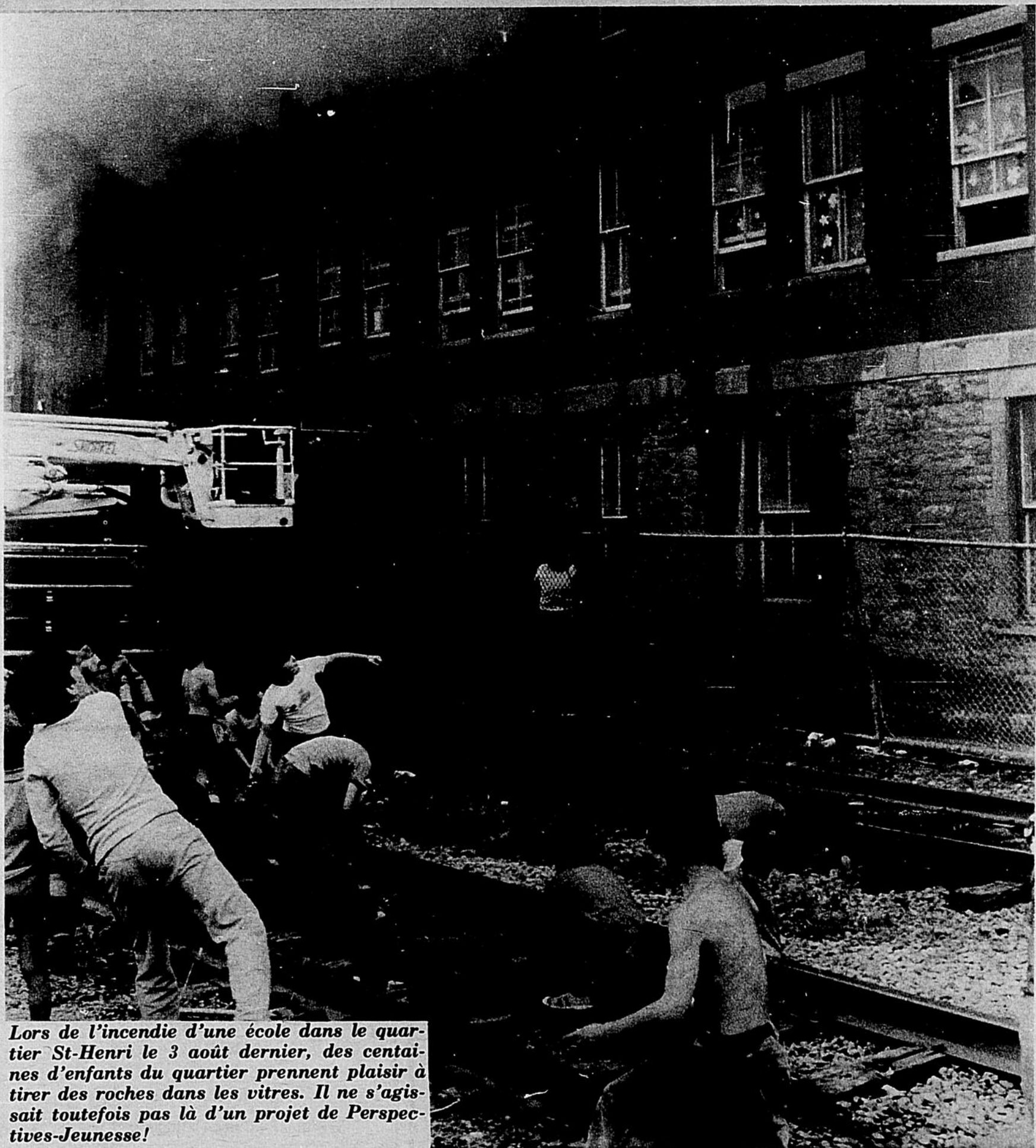
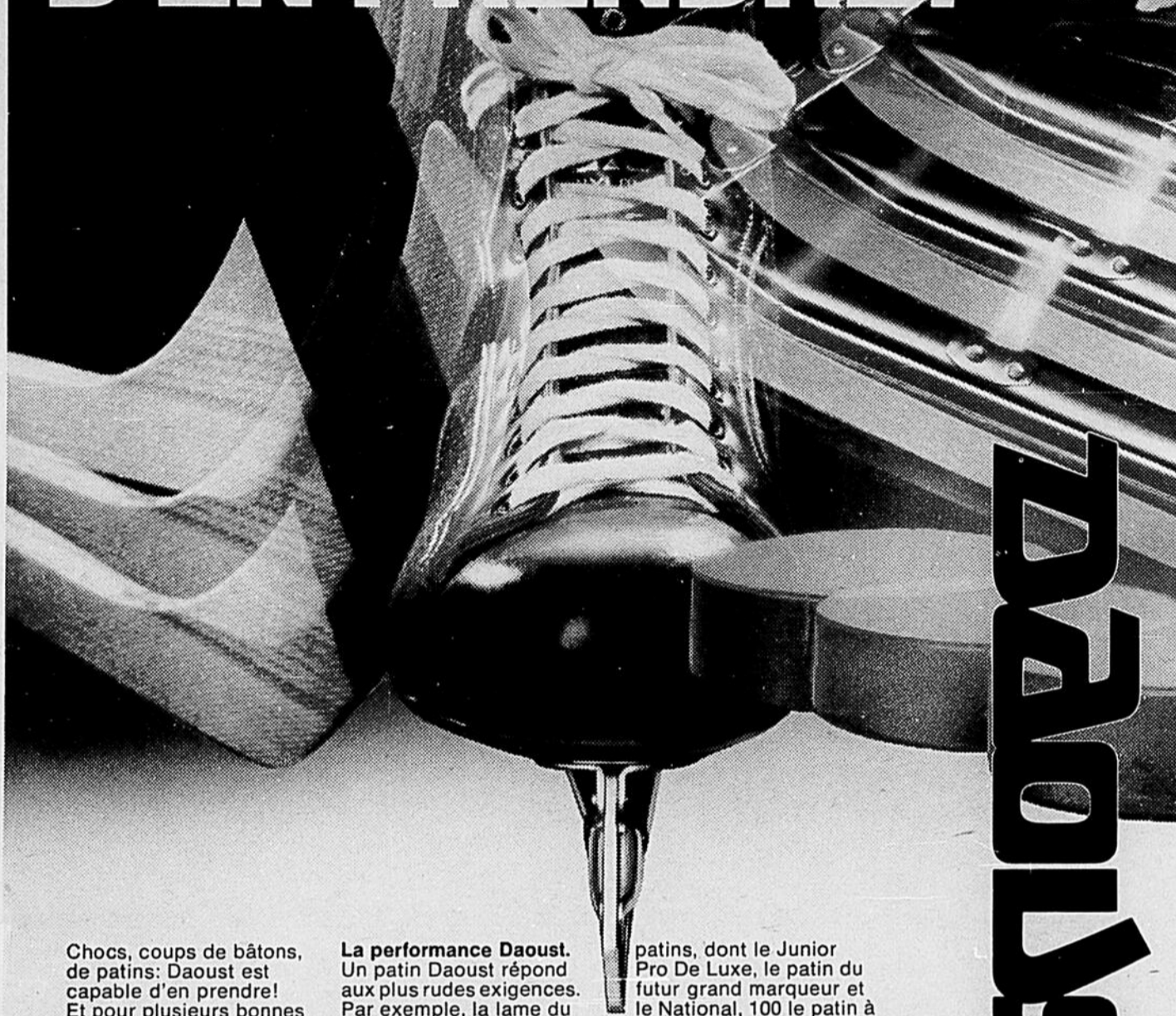


**LES PROGRAMMES-JEUNESSE:
L'INITIATIVE DE LA LUTTE
EST-ELLE AU POUVOIR?** suite p. 4-5



Lors de l'incendie d'une école dans le quartier St-Henri le 3 août dernier, des centaines d'enfants du quartier prennent plaisir à tirer des roches dans les vitres. Il ne s'agissait toutefois pas là d'un projet de Perspectives-Jeunesse!

DAOUST EST CAPABLE D'EN PRENDRE!



DAOUST

Chocs, coups de bâtons, de patins: Daoust est capable d'en prendre! Et pour plusieurs bonnes raisons.

La protection Daoust. Des matériaux à toutes épreuves vous protègent de tous côtés à la fois. La doublure moelleuse, le triple protecteur d'orteil... le nylon de l'entre-doublure est même introuvable!

La performance Daoust. Un patin Daoust répond aux plus rudes exigences. Par exemple, la lame du National 300, le patin illustré ci-dessus, doit démontrer une résistance de 58-60 à l'échelle Rockwell. De telles normes garantissent la qualité DAOUST. **La gamme Daoust.** DAOUST a créé une imposante collection de

patins, dont le Junior Pro De Luxe, le patin du futur grand marqueur et le National, 100 le patin à toutes épreuves.

Les fameux patins DAOUST pour jeunes filles marient l'élégance à la solidité. Ce sont de gracieux patins!

Les seuls patins approuvés par l'Association des joueurs de la Ligue Nationale de Hockey.



Correspondance: a/s de la REDACTION
(Centre social) Local 5517, 733-5393
2332 Edouard-Montpetit
Publié par Service-Campus
Publicité: M. Georges Lefebvre
Local 5527, 733-5393

Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent
111



Roger Hobden
Louis McComber
Raymond Premier
Serge Roy
Guy Sarrazin



L'EQUIPE
Danièle Bourassa
Nicole Chabot
Danielle Dansereau
Monique Dumont

NUMERO 4
3 OCTOBRE 1972

Réunions: Le comité de contrôle, composé de représentants des différents mouvements populaires sur le Campus, ainsi que des étudiants intéressés se réunit quatre fois par année au C-6526 du centre social. Téléphoner pour plus de détails.

ATTENTION

Le MAGASIN de Services-Campus recherche un(e) étudiant(e) pour travailler de 11.00 am à 3.00 pm, 5 jours par semaines. On demande des connaissances dans la vente de disques ou systèmes de son, ou d'électricité. Salaire selon la convention. Entrevues jeudi de 12.00 à 5.00 le 5 oct. au C-5529 du Centre Social. 733-5393.

Dr. N. Scaff, O.D.

Optométriste - spécialiste de la vue

- Examen de la vue
- Verres de contact
- Lunettes médicales

374 ouest, Sainte-Catherine

861-3761

QUELQUES QUESTIONS

L'histoire d'un certain mouvement étudiant qui s'est manifesté dans les trois luttes qu'a connues l'université l'an dernier, ne se raconte pas comme une histoire linéaire et harmonieuse laissant croire à un déploiement progressif des forces révolutionnaires sur le campus, mais plutôt, doit s'analyser comme la manifestation d'une contradiction ouverte, sans cesse à l'oeuvre, entre les aspirations révolutionnaires de ce mouvement étudiant et l'absence d'un parti révolutionnaire.

Cette contradiction naît de l'incapacité du mouvement étudiant d'avoir par lui-même une vision d'ensemble de la lutte des classes, et l'absence d'une organisation révolutionnaire de la classe ouvrière qui, pour nous, demeure encore la seule force sociale à partir de laquelle peut se produire une transformation radicale de la société. Le mouvement étudiant, dépourvu de direction stratégique, semble condamné aux hésitations, au

morcellement, à la discontinuité, à la redéfinition sans cesse à recommencer du contenu de ses luttes et de ses objectifs.

L'histoire du mouvement étudiant ne se raconte pas comme une histoire qui progresse, mais comme des moments d'avance, de recul et de stagnation, surdéterminés par sa contradiction fondamentale.

Ainsi, la grève d'Anthropologie ne s'est pas terminée par une structuration des forces mobilisées dans ce conflit, mais bien par un éclatement des embryons organisationnels (groupes de formation) qui avaient permis ce conflit et dont les membres actifs avaient pris la direction. Après la lutte, les éléments actifs du département se sont retrouvés plus désorganisés qu'avant la lutte.

Pour certains, cette impuissance est érigée en théorie et l'absence d'organisation formelle en milieu étudiant, quelque soit la forme: large, groupant une masse d'étudiants, ou

restreinte, groupant seulement les éléments les plus actifs, devient la condition sine qua non de toute lutte sur le campus. On néglige de voir le fait que toute lutte qui surgit sur le campus est reprise immédiatement par un groupe qui, en prenant la direction et en tentant d'imposer son discours idéologique, rend cette lutte possible, pour insister surtout sur le caractère spontané du surgissement des luttes et justifier de ce fait une idéologie où la contradiction mouvement-avant-garde est niée au profit d'une pseudo presque mythique 'spontanéité-initiative' des masses.

Dans une telle optique l'organisation est évidemment inutile. En plus d'être inutile, l'organisation devient, chez ceux qui défendent les pratiques spontanées, inévitablement entachée d'autoritarisme et de bureaucratisme, autre raison pour la nier. C'est pourtant, ne pas voir qu'en réalité, les situations les plus 'informelles' permettent, peut-être

même du fait de leur informalité, l'émergence de leaders qui pour n'en pas avoir l'air, n'en sont pas moins tout aussi autoritaires qu'une organisation bureaucratique. (cf. certaines situations de la grève en Anthropologie.)

Pour nous, l'absence d'organisation des étudiants les plus actifs sur le campus est une lacune objective qu'il s'agit d'analyser et de surmonter. Ne pas reconnaître l'importance de ces éléments d'avant-garde dans les luttes passées, ne nie pas en fait, dans la pratique, le rôle qu'ils ont joué, et reconnaître ce rôle, c'est d'abord tenter de l'analyser dans ses possibilités et ses limites.

Est-il possible, à l'intérieur des limites politiques actuelles des luttes étudiantes, non liées à mouvement révolutionnaire extérieur à elles-mêmes, de définir stratégiquement des objectifs de lutte et de les diriger? Est-il possible qu'une avant-garde étudiante s'organise de façon à

assurer, à travers les fluctuations du mouvement, la continuité et la mémoire des luttes? Quelles formes organisationnelles mettre sur pied pour structurer cette avant-garde, penser son expansion et sa reproduction, penser la continuité du mouvement, ses mots d'ordre de propagande et de mobilisation, sa liaison avec d'autres étudiants actifs d'autres campus et sa liaison avec d'autres groupes organisés à l'extérieur?

Telles sont les questions qui se sont posées toute l'année dernière, qui n'ont pas été résolues et qui, pour nous, demeurent ouvertes. Penser les contradictions du milieu étudiant en liaison avec le problème de l'organisation est la tâche actuelle pour ceux qui veulent éviter l'écueil de la contestation impuissante, neutraliser les francs-tireurs isolés et briser le cercle vicieux des luttes qui se mordent la queue.

Un groupe d'étudiants en Anthropologie.

LES TRAVAILLEURS DE CEGELEC:

Installés dans une petite roulotte sur un terrain de la ville de Laprairie, les travailleurs de Cégelec surveillent les portes de l'usine située à proximité. Cégelec est une usine de la SGF qui fabrique des isolateurs de suspension en céramique. Depuis plus de quatre mois maintenant - la grève a débuté le 10 mai (cf. APLQ no 67)-, les 170 travailleurs de Cégelec font du piquetage devant l'usine, même si le nombre des piqueteurs est limité à 5 en vertu d'une injonction. D'ailleurs, piquetage ou pas, le personnel administratif franchit allègrement tous les jours la clôture qui entoure l'usine.

Depuis le début de la grève, peu d'éléments nouveaux se sont

ajoutés au dossier, mais même si le conflit tire en longueur, quelques-uns valent la peine d'être mentionnés. Par exemple, on peut juger encore une fois de la légèreté de la "Justice" dans les causes relatives à des conflits ouvriers. En effet, lorsque le syndicat contesta l'injonction temporaire qui limitait le nombre de piqueteurs, le juge Claude Prévost dit au greffier: "Faites ça vite! Il faut que j'aille reconduire ma fille. Visiblement, pressé d'en finir, le juge régla l'affaire en rendant permanente l'injonction temporaire qui limitait le nombre de piqueteurs.

Autre fait qui montre de quel côté penche l'establishment de Laprairie: l'histoire de la rou-

lotte. Pour installer leurs pénates sur le terrain du parc industriel qui appartient à la ville, les grévistes ont demandé la permission aux autorités municipales. Le maire Lamoureux demanda alors l'avis de Cégelec qui, évidemment, s'opposa au projet des grévistes. Malgré tout, ceux-ci se sont installés sur le terrain municipal pour surveiller l'usine.

Sur le "front" des négociations, trois journées de rencontre étaient prévues pour cette semaine. On note une amélioration du climat, mais le conflit est encore loin d'être réglé. La détermination des travailleurs ne s'est cependant pas amoindrie au cours des mois; tout le monde parti-

cipe aux lignes de piquetage. De plus, la CSN a fait savoir qu'elle donnerait aux grévistes un appui financier et physique plus concret que celui qu'elle leur a accordé jusqu'à présent.

Quant à la SGF, propriétaire de Cégelec, elle ne semble pas pressée de réagir à l'arrêt de la production. D'ailleurs, l'incapacité d'administrer semble être une maladie chronique à la SGF et ce ne serait pas le premier exemple de faillite administrative dans son histoire peu reluisante. Mais même la SGF ne peut se permettre d'écraser des travailleurs pour augmenter son taux de profit: les travailleurs de sa filiale Cégelec sont en train de le lui démontrer.

DEPUIS 5 MOIS EN GRÈVE

Mars 1971. On apprend par les médias d'information, le lancement d'un vaste programme de création d'emplois par le gouvernement fédéral. 24 millions de dollars sont mis à la disposition des étudiants canadiens "d'un océan à l'autre", désireux de réaliser des projets de loisirs, de recherches ou d'organisations communautaires ayant une portée sociale immédiate et créant des emplois pour d'autres étudiants. Le programme s'appelle Perspectives-Jeunesse et sera mis en application dès mai 71. Les thèmes de prédilection seront la pollution, les garderies d'enfants, l'aide aux assistés sociaux etc.

Les gouvernements n'ont pas l'habitude de distribuer des fonds pour le bien-être ou pour des mesures sociales sans qu'une crise économique ou que des malaises sociaux les y obligent.

En fait que se passe-t-il au Canada? Le chômage depuis 1966 augmente pour l'ensemble de la population active (de 3.6% en 1966 à 5.9% en 1970) et encore plus au Québec (de 4.7% à 7.9% pour la même période). (1) Il est nécessaire dans l'économie capitaliste de garder un certain taux de chômage, permettant de faire jouer la loi de l'offre et de la demande dans l'emploi. Ceci permet aux entreprises de maintenir des salaires bas et de s'assurer une main d'oeuvre de réserve. Mais si un certain taux de chômage est nécessaire, le gouvernement doit le maintenir stable. En effet deux problèmes naissent de l'accroissement considérable du chômage. C'est d'une part les réactions de la population à cette augmentation pouvant causer des désordres sociaux graves et d'autre part la nécessité d'assurer le pouvoir d'achat de la population, donc la consommation des marchandises produites.

Or depuis 1960 et encore plus depuis 1966 la crise du chômage touche avec de plus en plus d'acuité les jeunes travailleurs et étudiants, et ce, surtout au Québec.

Chômage des jeunes au Québec

	14-19	19-24 ans
1966	20.5%	16%
1970	29. %	21%

D'autre part depuis la mise sur pied des CEGEP, les étudiants sont de plus en plus sensibilisés aux problèmes qui les préoccupent et réagissent au malaise social qu'ils perçoivent de façon de plus en plus bruyante.

En octobre 1968 c'est l'occupation massive des CEGEP, précédant dans l'histoire des luttes étudiantes au Québec; puis il y a la recrudescence du FLQ en 1969 parallèlement à une recrudescence du chômage global, pour aboutir aux événements d'octobre '70.

La liste des manifestations de l'insatisfaction pourrait s'allonger beaucoup plus. (grèves, manifestations, adhésions au P.Q.). Mais il s'agit simplement de comprendre pourquoi il était nécessaire au gouvernement fédéral de calmer les étudiants. L'été '71 annonce encore une augmentation du chômage étudiant. En fait il y en aura 36% (environ 45% au secondaire et 28% au post secondaire).

Ces conditions donnent donc naissance à Perspectives-Jeunesse, qui sera bientôt suivi par les projets d'Initiatives locales (PIL).

"Ceci revient à dire aux jeunes Canadiens que nous accueillons favorablement leur désir de combattre la pollution, que nous croyons

qu'ils se préoccupent vraiment d'améliorer le sort des défavorisés et que nous avons confiance dans leur système de valeurs." (P.E. Trudeau, 16 mars 71)

La bonne entente risque-t-elle de régner à nouveau entre les éternels - insatisfaits - improductifs - étudiants et l'état? La remarquable identité des buts à laquelle Trudeau fait allusion doit susciter des questions sur la prétendue pureté d'intentions du gouvernement. Ces questions sont au nombre de trois: quelles sont les limites manifestes posées par le gouvernement? Quels sont les buts avoués et réels du fédéral? Quels sont les obstacles voilés par la propagande d'Etat?

Les limites manifestes

Ces Limites sont la sélection des projets et la vérification. Le gouvernement par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, de ses députés, de ses ministres et de sa RCMP, impose et fait respecter certains critères à ses agents de projet. Tout projet qui ne respecte pas ces normes se verra refusé. Or il est à soupçonner que les objectifs des députés et de la RCMP ne sont pas à proprement parler révolutionnaires ni même réformistes ce qui n'exclut pas une certaine tolérance de leur part. On se souvient des 39 projets PJ d'abord acceptés puis refusés ou plutôt censurés par des députés, et qui étaient selon les évaluateurs, les seuls projets pouvant avoir une véritable portée sociale. On se souvient de la démission de 8 analystes suite à ce sabotage de leur travail; il est difficile de qualifier d'intéressés des individus abandonnant un salaire aussi rémunérateur...

On peut aussi s'attendre à ce que des projets nuisant un peu trop ouvertement aux entreprises privées soient refusés. A titre d'exemple un projet présenté par le conseil central de Montréal; c'était un projet d'enquête par des chômeurs, sur des chantiers de construction, en vue de faire respecter les lois de sécurité. Ce projet a été refusé par PIL.

Mais le gouvernement dira-t-on, favorise les projets communautaires d'aspect "social". Quelques chiffres pour rétablir les proportions. Au Canada 38.3% des projets présentés étaient d'aspect social, mais seulement 32.9% seulement ont été acceptés; proportionnellement c'est ce type de projet qui a subi la baisse la

Il y a aussi, dans les projets retenus, (pil surtout) une tendance à créer des petites exploitations commerciales, ce qui est une absurdité dans le contexte économique actuel. On voit plutôt mourir à petit feu ce genre de commerce au profit des monopoles.

Mais le gouvernement dira-t-on, favorise les projets communautaires d'aspect "social". Quelques chiffres pour rétablir les proportions. Au Canada 38.3% des projets présentés étaient d'aspect social, mais seulement 32.9% seulement ont été acceptés; proportionnellement c'est ce type de projet qui a subi la baisse la plus forte une fois la sélection faite. Mieux encore pour le Québec 24% seulement des projets à caractère social ont subi avec succès l'épreuve de la sélection. Et encore faudrait-il voir, dans la classification fédérale, ce qui entre dans la catégorie "aspect social".

En fait après examen du répertoire des projets subventionnés en 1972, c'est surtout des projets de loisirs qui sont retenus, peu importe leur formulation officielle. Il s'agit avant tout d'occuper du monde. Dans la région de Montréal par exemple, 65% des projets sont classés sous des rubriques telles que culture, récréation ou service (32%) mais sont tous en fait des projets de loisirs ou "d'anim-

consistait notre pédagogie, nous ne leur avons jamais donné les raisons qui motivaient notre attitude générale et la majeure partie de ce que nous faisons. Ce faisant, nous demeurions pour eux aussi indéchiffrables que les profs: nous gardions pour nous la clé de notre rationalité. Et ne partageant pas notre pouvoir avec les enfants, nous gardions pour nous seuls le droit de contester. Ce droit, nous ne l'avons pas non plus partagé avec les parents.

3. Nous ne sommes pas parvenus à expurger nos pratiques pédagogiques de leur contenu de classe. Notre vision de l'enfant était petite-bourgeoise, dans des variantes réformistes et radicales. C'est ainsi que dans un cadre artificiellement idéal, l'enfant était appelé à développer artificiellement des facultés tout aussi artificielles: créativité, imagination, expressivité, etc. Les conditions réelles d'existence des enfants, nous ne les connaissions pas vraiment. Et encore moins leurs intérêts de classe. Nous, moniteurs faisons alors office de tampons et d'armotisseurs: nous masquons à l'enfant les contradictions du monde extérieur sous prétexte de l'en protéger et nous produisons pour les parents un écran de justifications savantes pour expliquer sur la base de psychologie et de sociologie simplistes les comportements des enfants non conformes au pattern par nous créé. C'étaient pourtant ces comportements déviant qui parlaient le plus éloquemment de la situation de classe des enfants.

A prendre ainsi sur nous les conséquences des actions posées par les enfants, pour les atténuer ou les détourner, nous n'avons fait que perpétuer le mythe de la non-responsabilité de l'enfant, de sa non-maturité, de sa non-capacité à produire. Or c'est là l'un des mythes essentiels sur lesquels repose la justification de l'école actuelle par la classe dominante. Pas plus que les femmes, les enfants ne sont capables de véritable compréhension, ne sont capables d'actions véritablement rationnelles, ne sont capables de véritable initiative. Voilà pourquoi ils ne sont bons qu'à jouer, ou qu'à apprendre des choses insignifiantes et sans réelle portée.

tion socio-culturelle" pour les enfants, les assistés sociaux, les jeunes, les marginaux, les vieillards.

Il y a même un projet qui a pour tâche de trouver de l'emploi aux étudiants n'ayant pas eu de "job" à Perspectives-Jeunesse!

D'autre part, il y a la vérification. Il n'est pas facile de présenter un projet pour ensuite en déroger sensiblement: les vérificateurs du fédéral suivent chacun des projets avec trop de mollesse pour accabler les projets où il ne se fait pas grand chose, et avec trop de rigueur pour laisser fonctionner des projets ayant un contenu politique franchement menaçant pour le gouvernement à court ou à long terme. L'acceptation d'un projet en hypothèque largement le caractère radical et il est de plus en plus difficile de mettre sur pied des projets fantômes (ce qui était possible la première année mais qui l'est de moins en moins) ou encore de maquiller sensiblement la formulation du projet officiel tout en visant des objectifs dits "officieux".

Les buts avoués et réels

Perspectives-Jeunesse, puis Initiatives locales ça été créé officiellement pour solutionner le chômage et surtout le chômage étudiant, tout en fournissant un type d'emploi "intéressant et bénéfique à la communauté". C'était urgent car malgré PJ et tous les programmes-jeunesse, le taux de chômage étudiant ne fait qu'augmenter. On a vu également comment il fallait apaiser le climat social mouvementé, donc occuper les étudiants et aussi les comités de citoyens de plus en plus actifs dans leurs quartiers.

Mais le second aspect "bénéfique à la communauté" constitue l'une des plus belles campagnes d'hypnotisation et de propagande envers le peuple: on fait croire à la population d'abord, mais aux étudiants aussi, que les jeunes s'attaquent aux "faiblesses" de la société grâce à des fonds fédéraux. On fait croire (encore que les projets sociaux soient minoritaires) que les malaises sociaux peuvent être corrigés par des projets saisonniers créés et financés par l'Etat. Ceci est un leurre: on ne corrige pas plus le problème de la pollution en envoyant des étudiants planter des arbres qu'on ne règle le problème du chômage en donnant des sommes fixes à une minorité de jeunes. Dans les deux cas on tente d'atténuer des conséquences au lieu de s'en prendre à des causes. P.J et PIL c'est analogue à l'assistance sociale ou encore à l'assurance chômage; mais ces mesures n'ont jamais aucune influence sur le niveau de plein emploi. A fortiori doit-on être convaincu de cela quand on songe à la durée et au financement quantitativement ridicule des projets: "repenser" des politiques sociales ou culturelles en trois mois, au moyen de \$10,000.00, c'est tout à fait absurde.

L'ambiguïté des programmes-jeunesse

Il ne faut certes pas nier que PJ ou PIL puisse être dangereux pour le gouvernement. Il ne faudrait pas voir dans ces programmes-jeunesse uniquement une conspiration machiavélique de l'Etat, sachant exactement comment assurer la récupération des projets entrepris, tout en conservant une allure bien libérale. En fait la naissance de PJ et de PIL est due à des contradictions économiques réelles et graves, et ces programmes sont également porteurs de contradictions. Il était nécessaire d'occuper les jeunes et d'injecter de l'argent dans la population pour assurer la circulation du capital, mais ne prend-on pas alors également le risque d'injecter en même temps la possibilité pour des groupes de militants de se financer et de s'organiser?

Mais il reste que ces programmes n'ont pas été créés à l'aveu-

Malgré tout, ces omissions de notre projet ne sont pas des obstacles infranchissables. Plusieurs sont attribuables à la nature même de notre intervention: durée du projet, composition hétérogène de l'équipe des moniteurs, insuffisance des fonds répartis à l'administration et à l'achat de matériel, etc. Que ces points soient tous le fait de PJ n'est pas un hasard. Pour l'instant, ce qu'il faut voir, c'est que notre projet de cet été est loin d'épuiser les ressources de la pédagogie anti-autoritaire et qu'il serait possible de concevoir et de réaliser des expériences allant beaucoup plus loin en ce sens. Pour nous, le problème cependant n'est pas là; En effet, notre recours à l'anti-autoritarisme s'appuie sur une analyse sommaire de la nature et de la fonction de l'école et risque ainsi de n'être qu'une fausse piste de la lutte contre le pouvoir. Essayons de voir en quoi.

Limites et illusions de la lutte anti-autoritaire et de l'utopisme en pédagogie.

Une entreprise comme la nôtre repose sur l'illusion qu'il est possible de faire la révolution sans casser des oeufs. Soit par la simple transformation des esprits (dans notre cas, par le libre développement des facultés et aptitudes de l'enfant), soit encore par la mise sur pied dès maintenant d'une organisation de caractère utopiste, présageant de la nature et de la composition des institutions requises en période post-révolutionnaire (auto-gestion, coopératives, associations de type communautaire, etc.). Notre projet ayant essayé de concilier ces deux points de vue, il est important, ne serait-ce que pour nous, de montrer en quoi ils sont l'un et l'autre criticables, sans pour autant qu'il faille les rejeter, bien au contraire.

Dans le premier cas, croire qu'il suffira de transporter les esprits pour que le monde change de visage, c'est transporter en politique la, vieille position de l'idéalisme en philosophie. Non seulement c'est oublier que toute pensée a une histoire concrète, tant matérielle que

glette. Avant ça il y avait eu la Compagnie des Jeunes Canadiens, dont la conception était beaucoup plus ouvertement menaçante pour le gouvernement. On peut dire que ça a du servir d'expérience pilote.

Avant l'application des programmes-jeunesse, un comité d'étude gouvernemental a travaillé sur toutes ces questions, des dangers possibles de tels programmes. Il y a toutes sortes de façons de remédier à une situation sociale mouvementée, et dans les pays développés la répression violente n'est pas de mise (bien qu'il y en ait de plus en plus). Le pouvoir politique et les institutions sont assez solides pour secréter d'eux-mêmes leur propre contestation pour ensuite la récupérer. PJ et PIL, au mieux, ça peut donner naissance à des structures parallèles, qui du fait même du parallélisme, suivent la ligne des institutions traditionnelles et camouflent les mêmes contradictions, comme l'exemple de la page suivante en témoigne.

L'inadéquation à la réalité

Les obstacles à une utilisation subversive des fonds du fédéral se retrouvent au sein même des projets, dans la composition des équipes et dans les objectifs plus ou moins officieux qu'ils entretiennent.

D'abord la plupart des équipes se forment de façon tout à fait circonstancielle au projet. Au début du projet, dans les jours de préparation, tout le monde s'emballe, souvent on voit la possibilité d'une organisation communautaire à partir de telle ou telle activité culturelle ou autre. Mais dans la plupart des projets dont on a eu des témoignages, il s'est passé la même chose: Le peu de prise sur la réalité sociale a fait peu à peu diminuer l'enthousiasme allant jusqu'à la sensation d'un grand malaise, dû au parachutage et à l'extériorité des étudiants subventionnés, par rapport aux milieux dits "défavorisés". Non seulement sont-ils associés à tous les fonctionnaires du bien-être etc. mais en plus ils sont perçus comme des gens payés pour s'amuser. On assiste alors dans les projets à des séances d'auto-critiques et de réorientation. On met du monde à la porte, on engage d'autres, on exige une formation, ou d'être du quartier, on surveille l'emploi du temps, c'est juste si on ne fait pas "puncher"... Le tout résulte en un chaos dont une politique d'indifférence et de laisser-faire général prend la mesure. C'est le retour au bureaucratisme et à l'autorité du boss, qui était pourtant bien "cool" au début. Les objectifs politiques officieux prennent une débarque. On n'a plus qu'à attendre le chèque de paie!

Perspectives-Jeunesse, Initiatives locales et tous les programmes-jeunesse qui suivront, c'est une forme de service civil. Ils ont succédé aux programmes d'été du ministère de la Défense pour la formation militaire des civils (encore en cours). Le gouvernement a parié pour une nouvelle forme de défense nationale! Allons-nous continuer à être dupes de la lutte que mène le pouvoir pour sa reproduction?

(1) Les chiffres, les citations ainsi qu'une partie de la documentation sont tirés de la brochure. "Le programme cool d'un gouvernement too much", de J.R. Sansfaçon et L. Vandelac, publié à l'APLO (50 pages).

Le samedi 16 septembre, une réunion de plusieurs projets PJ avait lieu. Ceux-ci avaient tous fait le même genre de travail, c'est-à-dire une animation pédagogique et culturelle auprès d'enfants, utilisant les ressources matérielles de l'école du quartier.

Un groupe a tenté de faire le point sur les expériences de structures parallèles subventionnées par PJ dans le secteur pédagogique. Ils ont lu une auto-critique des tentatives d'application d'une pédagogie anti-autoritaire, dont nous reproduisons des extraits.

sociale, mais c'est le masquer. Ainsi n'importe qui aujourd'hui dont le salaire est inférieur à \$10,000 par année à l'impression plus ou moins nette d'être exploité. Pourquoi donc alors la révolution n'est-elle pas déjà faite? Pourquoi, parce que l'école, les compagnies de finances, la télévision, les patrons, la police etc., produisent et entretiennent, par leurs pratiques et les comportements qu'ils imposent, l'illusion ou la justification de la non-exploitation. Il ne s'agit donc pas de seulement dénoncer l'exploitation et ses mécanismes, il faut détruire à la fois les conditions qui les rendent possibles et les conditions qui les entretiennent.

Par définition, l'anti-autoritarisme s'attaque à une image du pouvoir: la strappe est à l'école ce que la matraque est à la police. Le problème, c'est que même généralisés le principe et la pratique de la pédagogie anti-autoritaire, ce que les efforts conjugués de PJ et de la CECM devraient parvenir à faire, l'école n'en conserverait pas moins sa fonction première, qui est de reproduire les rapports de classes au sein de la société.

Ce qu'il faut voir, c'est qu'une lutte sur le seul terrain de la pédagogie ne peut que contribuer à masquer la fonction véritable de l'école. Ce n'est pas l'école comme telle qui est remise en question, mais son visage, qui en est un parmi d'autres. Il ne suffira alors au pouvoir que de changer de visage pour que la lutte s'éteigne. Ce qu'il a déjà commencé à faire par l'intermédiaire de projets comme le nôtre. Dans la mesure où nous n'avons pas l'initiative de la lutte, nous y confiner ne peut que donner lieu à des mesures réformistes. Cette mise en garde peut s'adresser à l'ensemble des entreprises de type utopiste.

Nous ne pouvons que souhaiter à long terme, une remise en question de l'école qui dépasse le cadre interne de la relation pédagogique pour s'attaquer à l'institution en tant qu'elle en est une de classe. Or cette lutte ne peut être menée qu'au sein même de l'école.

C'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés après le projet de cet été.

LES PROGRAMMES-JEUNESSE:

L'INITIATIVE DE LA LUTTE

EST-ELLE AU POUVOIR?

**ARGENT A GAGNER
POUR VOUS ET VOS AMIS**

Pourquoi ne pas devenir un sous-agent pour 1972/73

BONS D'EPARGNE DU CANADA

Requis immédiatement hommes/femmes sous-agents. Nous sommes convaincus qu'au cours d'une brève période, vous saurez vous constituer une bonne clientèle. La campagne se termine le 15 novembre.

POUR RENSEIGNEMENTS, MATERIEL DE VENTE
ET AIDE POUR PROGRAMMER VOS VENTES:
DEPT. C.S.B. 875-5390
C.J. HODGSON SECURITIES LTD
2 PLACE VILLE-MARIE, SUITE 660
COURTIERS EN VALEURS DEPUIS 1912

Appelez maintenant, vous ne le regretterez pas. Nous serons heureux de vous compter parmi votre groupe.

**Au Centre Social
3ième étage
de 10.00 a.m. à 8.30 p.m.**

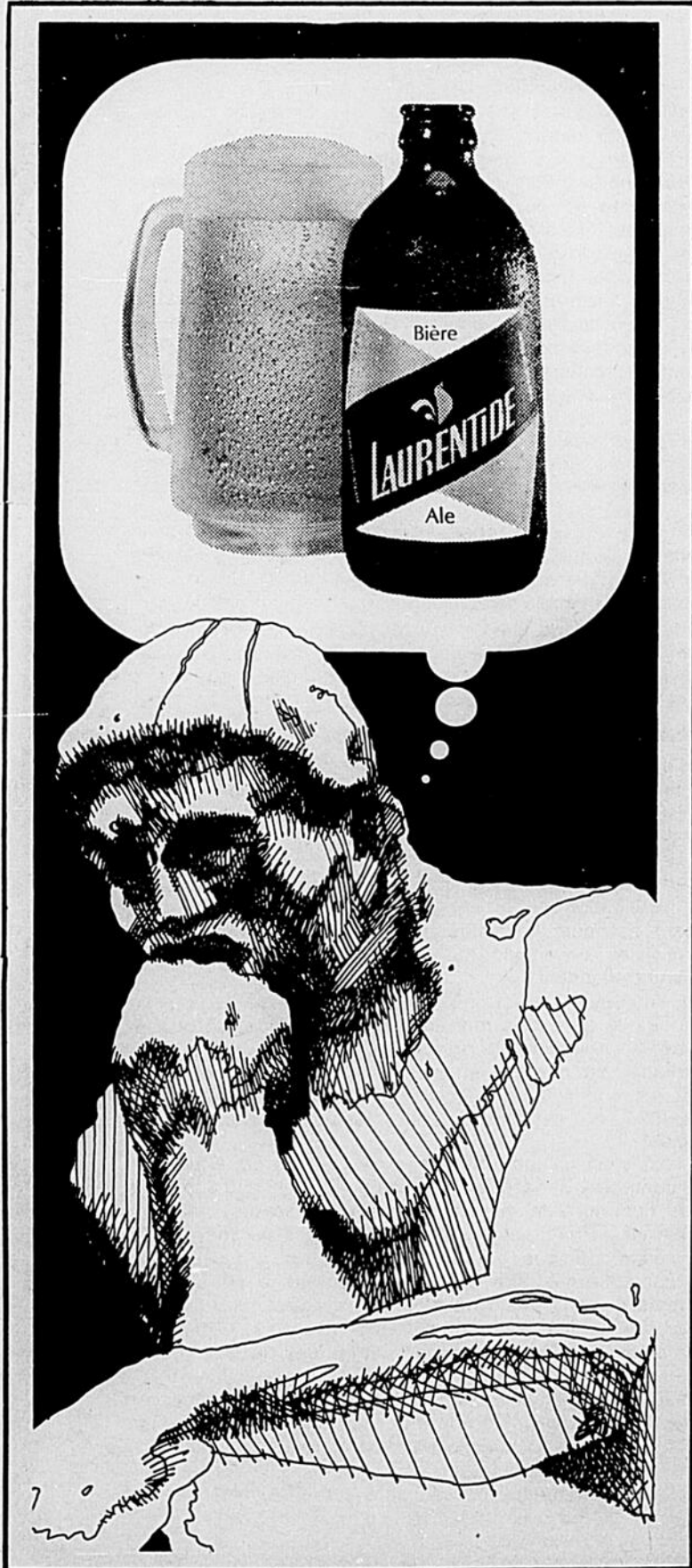
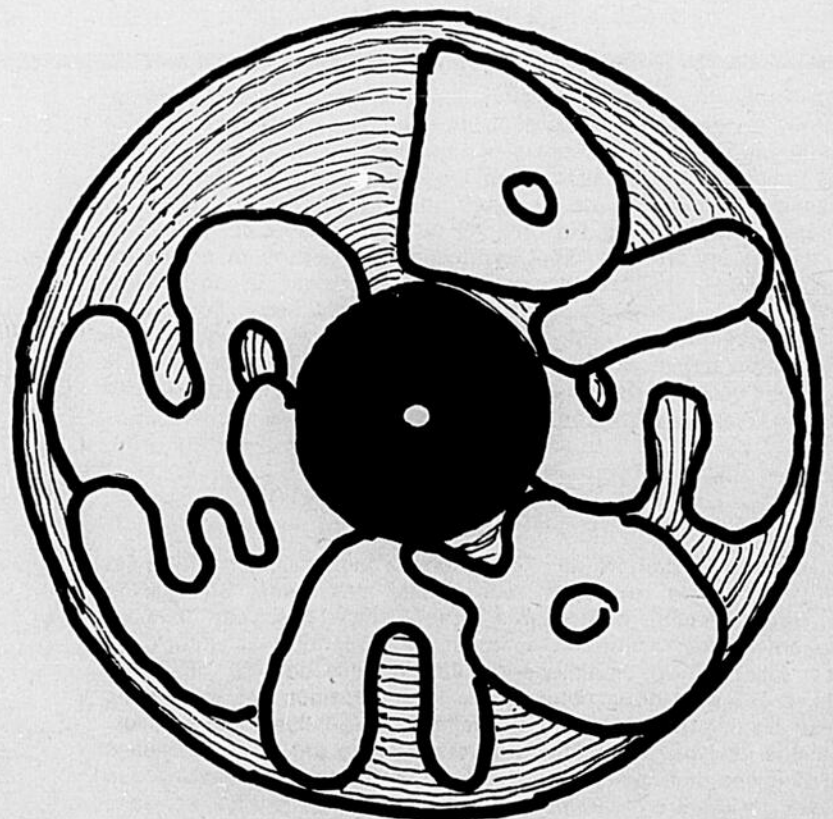
du 2 au 7 oct.

GRANDE

VENTE

DE

vaste choix
bas prix



le barreau au banc des accusés

Dans leur plaidoyer, les étudiants mécontents de la faculté de droit en appellent au peuple québécois. On s'étonne d'abord. Parce que jusqu'à preuve du contraire on a toujours pensé que la Faculté de Droit, entre autres Facultés, a toujours alimenté en professionnels arrivistes notre petite bourgeoisie nationale, qui ne rate jamais une occasion de se fermer la trappe et de se vendre aux plus offrants. La Justice (pour ce qu'il en reste) ne devient qu'un prétexte, comme la Démocratie, comme le Peuple, à l'ascension sociale d'une minorité. C'est que le barreau aussi intercède auprès du Peuple. Il s'annonce comme chien de garde de la profession devant le Peuple, garantissant l'intégrité et la compétence de ses membres. Or l'action des étudiants en droit nous fait remarquer que le barreau veille peut-être plus sur les niveaux de vie des avocats que sur la représentation "adéquate" des citoyens devant les cours de justice. Sous prétexte de filtrer les candidats, on fait en sorte que l'offre d'avocats reste en deça de la demande. Les questions que soulèvent les étudiants en droit rebondissent contre eux. L'appel au Peuple sent déjà le politicard qui veut protéger les privilèges d'une minorité. Le peuple québécois n'a pas besoin de plus d'avocats bourgeois pour se démêler dans la justice de Jérôme Choquette et de Jean Pierre Goyer. C'est plutôt les quelques avocats et aspirants à la profession qui se révoltent contre la fonction répressive du judiciaire au sein de l'état bourgeois qui auront besoin du peuple pour instaurer un nouvel ordre social. Est-ce que les questions importantes qui surgissent chez les étudiants en droit disparaîtront une fois que leurs futurs privilèges d'avocats seront sauvegardés par une sélection moins rigide?

Vol. 55 publie ici un texte d'un groupe d'étudiants de la faculté de droit qui fait état de leurs revendications.

COMPTE TENU

1- Que les Québécois ne sont pas plus bêtes que d'autres, et qu'il n'y a pas de raison pour qu'à formation équivalente, ils ne fassent pas d'aussi bons défenseurs de la veuve et de l'orphelin;

2- Qu'en Ohio, USA, pour une population plus importante d'un quart que celle du Québec, on compte quatre fois plus d'avocats qu'ici, soit environ seize mille comparativement à moins de quatre mille inscrits au rôle de l'Ordre au Québec;

3- Qu'aux USA, le rapport population-avocats est de 626 pour un (on compte 355,242 avocats aux USA), cependant qu'il est d'environ 1700 pour un dans la belle province;

4- Que le gouvernement provincial verse à l'Université \$2000 pour chaque étudiant en Droit, à chaque année, ce qui représente plus de deux millions de dollars annuellement;

5- Qu'un étudiant en Droit, selon les chiffres divulgués par l'Université de Montréal, coûte à celle-ci \$985 chaque année;

6- Qu'en estimant le prêt-bourse moyen accordé à un étudiant en Droit à \$500, celui-ci coûte à la fin de son cours (985500) X3-\$4455 au contribuable;

7- Qu'à ce prix, les échecs, au dernier examen du Barreau seulement, ont coûté au payeur de taxes 4455 X 250 - \$1,112,500, et ce en admettant que cent douze des trois cent soixante-treize personnes qui ont "poché" en août arrivent un jour où l'autre à être admis au rôle de l'Ordre;

8- Que l'engorgement des Cours de justice, l'extension de l'assistance judiciaire à une plus grande portion des justiciables et l'ouverture de bureaux de services juridiques de plus en plus nombreux ne peuvent qu'exiger des avocats une plus grande somme de travail ou, solution plus logique, une augmentation substantielle des praticiens dans la province;

7- Qu'une telle situation ne peut se maintenir qu'au plus grand désavantage de la population du Québec.

ATTENDU:

1- Que le Barreau, qu'on le veuille ou non, en maintenant un tel état de fait, protège actuellement, depuis toujours et, si ça continue ainsi, pour les siècles, amen!, une secte pseudo-"élitique" qui souvent ne sait même pas comment remplir convenablement une procédure;

2- Qu'aucun ordre d'avocats au Canada ou aux USA hormis le Barreau du Québec ne soumet ses aspirants à la profession juridique à un examen d'une aussi piètre qualité pédagogique;

3- Que l'examen est supposément basé sur des cas "pratiques", alors que le Barreau, dans sa grande magnanimité, fait faire le stage APRES ledit examen (qui coûte au candidat \$125 pour deux jours de supplice);

4- Que le nombre de candidats à la profession ayant doublé, on ne remarque pas d'augmentation notable du nombre de personnes ad-

mises;

4a- Qu'on assiste depuis deux ou trois ans à une baisse de moitié du pourcentage de réussite;

4b- Qu'entretemps le pourcentage de réussites aux examens du notariat reste toujours d'environ 95%;

4c- Que ces futurs notaires font le même cours que les futurs avocats et ont une orthographe tout aussi "pitoyable", cependant que ce sont eux qui rédigent des contrats;

4d- Que dans certaines provinces anglaises, le pourcentage de réussites aux examens est d'environ 95%, cependant qu'ils n'en font pas moins d'éminents juristes, à l'opposé de plusieurs membres de l'Ordre au Québec;

4e- Que le Barreau est une des seules, sinon la seule corporation à ne pas accorder le droit de révision de la copie, le droit d'appel de la décision des examinateurs (même par voie d'action en justice) et le droit de l'étudiant à revoir sa copie;

5- Que de l'aveu même de certains des plus éminents membres de l'Ordre, l'examen n'a pas de valeur quant à évaluer la capacité de juriste de celui qui le passe;

6- ATTENDU enfin, qu'on a assez attendu.

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU PEUPLE d'appuyer les signataires des présentes, étudiants en Droit, citoyens du Québec, impliqués jusqu'au cou dans ce qui se passe actuellement autour de l'accès à la profession juridique et non-désireux de se joindre sans coup férir aux augustes membres de l'Ordre du "protégeons - nos - intérêts", en demandant;

A- L'ABOLITION de l'examen du Barreau;

B- L'ABOLITION de ce qui devrait s'appeler les colles professionnelles du Barreau, qui de l'aveu même de son directeur, n'a rien à voir avec l'examen que l'étudiant aura à subir, qui n'est qu'un cours audio-visuel de dernière qualité et totalement inutile de révision d'une matière depuis longtemps acquise, et qui n'apporte rien à la "qualité" de la profession ou à la "protection" du public, mais qui permet au Barreau d'encaisser \$450 pour chaque étudiant qui y passe;

C- L'APPLICATION la plus rapide possible du Code des professions au Barreau, afin de lui retirer son pouvoir discrétionnaire, arbitraire et abusif de contingentement indu qu'il exerce pour le plus grand bien des membres de l'Ordre mais non de la profession, et pour le plus grand mal du Peuple québécois.

Mario Bouchard

Anne Baribeau

Richard Ouellet

Serge Bélanger

Jean-Pierre Aubry

Jacques Forget

Michel Daneault

Sylvie Boucher

Denis Péloquin

Guy Beaulieu

Guy Brassard

Pierre-Paul Bourdages

Mercredi le 20 septembre se tenait une importante assemblée régulière du 1244 (Syndicat des employés de soutien de l'U de M). Trois points à l'ordre du jour: 1. Adoption de l'ordre du jour 2. Elections 3. Adoption de la seconde partie du projet de convention collective. A l'avis de convocation était attachée la liste des mises en candidature aux différents comités. Pour les 17 postes à combler, seulement 10 candidatures avaient été reçues.

Afin que tout le monde comprenne bien, je rapporte ici un extrait de l'Article IX de la constitution du 1244 concernant la procédure pour la mise en candidature aux comités permanents:

-“Les candidats devront faire parvenir leur demande au moins 21 jours avant la tenue des élections au Comité de mise en candidature. La liste des candidats devra être affichée 14 jours avant la tenue des élections”

-“Cependant, toute personne présente appuyée par 2 membres pourra poser sa candidature”

1. Adoption de l'ordre du jour

Dès le début de l'assemblée on a pu sentir une certaine animosité, particulièrement autour de l'ordre du jour. En réponse à l'invitation du président Gabriel Sanchez “Avez-vous des points à ajouter à l'ordre du jour?” un membre de l'assemblée demande que les items suivants soient portés à l'ordre du jour: Rapport des négociations - Rapport de l'exécutif - Rapport financier et bud-

get - Rapport des syndics - Assemblée générale spéciale de Québec-Press. Assez curieusement la première personne à s'opposer à cette requête est le directeur du Secteur Jésus-Marie membre de l'exécutif, soit dit en passant - et propose que ces points soient reportés à une assemblée ultérieure, prétextant que cela allongerait trop l'assemblée. Finalement on passe au vote. Lorsque le président demande “Quels sont ceux qui sont en faveur des amendements proposés à l'ordre du jour?” La plupart des mains se lèvent, mais tout-à-coup on en voit une bonne vingtaine, qui obéissant au geste de leur directeur de secteur, reviennent sur leur décision, ce qui a pour effet de maintenir l'ordre du jour en 3 points tel que proposé par l'exécutif. Or, par ce geste l'assemblée refuse donc d'être informée sur les activités de son exécutif, sur les négociations, etc. Fait assez paradoxal en termes de démocratie syndicale.

Les élections

On s'attendait à une élection tranquille qui reconduirait les candidats aux fonctions que tous remplissaient temporairement depuis quelques mois. Deux surprises!

a) au Comité de la constitution

Deux candidats étaient en lice pour les deux postes à pouvoir. Se prévalant de la mesure spéciale de mise en candidature de dernière minute, un membre propose Henri Strykowski à l'un des deux postes en question. On procède alors au vote. Sont élus Henry Strykowski et Michel Falcon, Normand Rhéaume est battu.

Or, Strykowski est le même qui disait en public avant l'assemblée générale du 30 août 72.

“Que si les patrons envoyaient des avis disciplinaires, ils étaient sûrement fondés et que le Comité de grief ne devrait pas essayer de les faire retirer”

Fait à nouveau paradoxal en bonne démocratie syndicale, l'assemblée confie ses intérêts syndicaux à un membre qui a une telle conception de la justesse des décisions patronales.

b) au Comité de négociations

Secteur bureau - Diane Roch est la seule candidate sur la liste.

Ici encore on a recours à la mesure spéciale de mise en candidature de dernière minute et Hélène Dubort est proposée par Louise Burrows, secondée par le président du syndicat Gabriel Sanchez. Diane Roch qui travaillait au Comité de négociations depuis 6 mois a été battue par Hélène Dubort qui en sera à sa première expérience active dans le syndicat... et on est en pleine période de négociations.

Or, fait assez paradoxal en bonne démocratie syndicale - non pas que les nouvelles participations actives soient malvenues au Syndicat - l'assemblée préfère se présenter affaiblie par un manque d'expérience à la table des négociations.

Décidément on comprend mal le processus démocratique qui se joue à l'intérieur de ce syndicat, serait-ce là la réalisation des promesses qu'avait annoncé le “RENOUVEAU SYNDICAL” en avril dernier. Rappelons-nous... “la démocratisation du 1244... dans l'intérêt de tous ses membres...”

L'équipe du journal tient à exprimer toute sa tristesse et son désarroi devant l'évènement qui s'est produit jeudi le 22 septembre dernier. Notre camarade Martine Daunais est alors décédée dans un accident de motocyclette. Martine était âgée de 22 ans; en plus d'être étudiante en troisième année d'Anthropologie, elle était depuis le mois de mars dernier présidente de Services-Campus. Plusieurs camarades se souviendront également de sa présence active et enthousiaste durant la grève d'octobre 1971, la lutte en anthropologie en mars 71, de même que la lutte contre le C.I.C.C. Son souvenir nous stimulera à poursuivre la lutte.